

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES par la soussignée
directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite
municipalité,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 11 mai 2020, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement 186-0520 modifiant le règlement 184-0120 intitulé : « Règlement fixant les taux de taxes foncières et spéciales pour l'année 2020 »**.

Pour toute question en lien à la présente, vous pouvez communiquer avec la soussignée par voie électronique à l'adresse suivante : dg@strosaire.ca ou par téléphone au 819-350-5383 aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 15^e jour de mai 2020.



Julie Roberge
Directrice générale et secrétaire-trésorière